

REGLEMENT PARTICULIER

ORGANISATEUR :

Moto Club Lyon – 16 allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

N° FFM :

Président : Guy BONGIOVANNI

EPREUVE :

Manifestation indoor type Supercross qui se déroulera conformément au Code Sportif de la FFM et au présent règlement particulier.

Cette course est régie par le règlement général motocross.

LIEU & DATE :

Parc des expositions EUREXPO à Lyon (69), les 14, 15 & 16 Février 2025.

PILOTES ADMIS :

Sont admis tous les pilotes possesseurs d'une licence annuelle FFM 2025 ou licence FFM "1 manifestation".

**IMPORTANT : Pour l'obtention d'une licence FFM « Une manifestation 2025 »
vous devez :**

**Accéder au formulaire sur le site Internet www.ffmoto.org, le remplir et payer en ligne,
ATTENTION : Aucune licence ne pourra être ni payée ni délivrée sur place**

CLASSES ET MACHINES ADMISES :

Nombre de pilote limité à 23 par catégorie.

Machine tout terrain "solo" à partir de 125cc toutes marques, les machines "enduro" devront être dépourvues de béquille.

<u>CATEGORIE A</u>	MACHINE :	Moto 125cc 2 temps
	PILOTE :	Junior de 13 à 19 ans
	LICENCE :	Licence NJ3C, NCO ou Licence 1 manifestation
<u>CATEGORIE B</u>	MACHINE :	Moto 125cc 2 temps
	PILOTE :	plus de 19 ans
	LICENCE :	NCO ou Licence 1 manifestation
<u>CATEGORIE C</u>	MACHINE :	Moto 125cc 2 temps & 250cc 4 temps
	PILOTE :	Moins de 25 ans
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation
<u>CATEGORIE D</u>	MACHINE :	Moto 125cc 2 temps & 250cc 4 temps
	PILOTE :	plus de 25 ans
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation
<u>CATEGORIE ELEC</u>	MACHINE :	Moto électrique toute puissance
	PILOTE :	Tout âge
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation
		<i>Uniquement Samedi</i>
<u>CATEGORIE E</u>	MACHINE :	Moto à partir de 250cc 2 temps, à partir de 350cc 4 temps
	PILOTE :	moins de 30 ans
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation
<u>CATEGORIE F</u>	MACHINE :	Moto à partir de 250cc 2 temps, à partir de 350cc 4 temps
	PILOTE :	plus de 30 ans
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation

<u>CATEGORIE H</u>	MACHINE :	Moto toutes cylindrées
	PILOTE :	Tout âge
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation
<u>CATEGORIE I</u>	MACHINE :	Moto toutes cylindrées
	PILOTE :	Vétérans + de 38 ans
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation
<u>CATEGORIE J</u>	MACHINE :	Moto modèle Vintage avant 1999
	PILOTE :	Tout âge
	LICENCE :	Licence NCO ou Licence 1 manifestation

Uniquement Dimanche

CONTRÔLE TECHNIQUE :

Tous les participants devront présenter au contrôleur technique leurs machines et leurs équipements (protections dorsales aux normes en vigueur et casques).

Le bandeau autocollant avec la lettre correspondant à votre catégorie remis au contrôle administratif devra être apposé obligatoirement en haut de la plaque avant de la machine avant votre passage au contrôle technique, les fonds de plaques et numéros de couleurs lisibles sont à la charge du participant.

ENGAGEMENT & TARIF :

Uniquement sur internet sur le site de <https://ffm.engage-sports.com>

Formule VENDREDI :

6 roulages de 11H00 à 20H30 Cat B, C, D, E, F et H au prix de 140,00 € TTC

Formule SAMEDI :

6 roulages de 09H00 à 19H50 Cat ELEC, A, B, C, D, E, F, H et I au prix de 140,00 € TTC

Formule DIMANCHE :

1 roulage (Essais libres) de 21H15 à 22H50 le Samedi Soir

4 roulages de 09H00 à 16H15 Cat A, B, C, D, E, F, H, I et J au prix de 128,00 € TTC

Les frais d'inscriptions donnent droit à 4 PASS permanents pour le Salon du 2 roues de Lyon (d'une valeur totale de 160,00 €) + 1 PASS véhicule paddock par pilote, d'une valeur de 20,00 € par jour.

FORFAIT ET ANNULATION :

Toute demande de forfait doit être faite uniquement sur le site <https://ffm.engage-sports.com>.

Jusqu'au 07 février minuit, les droits d'inscriptions seront remboursés après déduction des frais administratifs fixes d'un montant de 60,00 €.

A partir du 08 février zéro heure, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.

CLASSEMENT :

Le classement s'effectuera par catégorie.

1er : 1 point 2me : 2 points 3me : 3 points 4me : 4 points...

HORAIRES :

Voir feuille d'horaires jointe.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires et la durée des manches.

RECLAMATIONS :

Par écrit auprès du Directeur de course, accompagné d'un droit d'enregistrement.